

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
Par trimestre,  
Francs 41, pris au bureau.  
Francs 43, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

**SOMMAIRE.** — Fortification des Dardanelles et du Bosphore. — Congé donné à une partie de l'armée française. — Adoption de la loi relative aux fonds secrets — Fonds publics. — Nouvelles d'Espagne. — Adoption de la loi communale par le sénat. — Régence de Liège. — Pont sur la Meuse. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

**Londres, 25 mars.** — Un ordre général du bureau de l'accise porte que tous les employés, qui feront dorénavant partie de l'association orangiste ou de toute autre, seront démis de leurs emplois.

— M. Robinson a présenté hier à la chambre des communes une série de résolutions, ayant pour objet de substituer une taxe sur la propriété, à tout le système d'impôts actuel.

Le chancelier de l'échiquier a repoussé le système proposé par l'honorable membre, qui, après une courte discussion, a dit qu'il demanderait la division, attendu que les opinions paraissent être partagées sur sa proposition.

— Le *Morning Post*, de Londres, publie la lettre suivante de Constantinople, du 24 février :

« Le divan examine avec soin, en ce moment, la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de pourvoir à un meilleur système de défense de la capitale. On a démontré au divan que les fortifications des Dardanelles et à l'entrée du Bosphore ne pouvaient empêcher une flotte ennemie, secondée par un vent favorable, de passer le détroit et d'arriver à Constantinople. On a fait remarquer aussi que les batteries actuelles étant commandées par des hauteurs non défendues, l'ennemi pourrait, en débarquant un détachement de marins, s'en emparer et faire ainsi taire le feu des batteries découvertes du côté de la terre. »

Le divan a particulièrement fixé son attention sur les fortifications à l'embouchure du Bosphore, non-seulement parce que ce point inquiète le plus vivement le gouvernement turc, mais aussi parce que ce passage a été jusqu'à présent si mal fortifié, qu'une flotte ennemie pourrait braver le feu des châteaux. La résolution a été adoptée à l'unanimité d'ériger des forts sur les hauteurs qui commandent les batteries des deux détroits, et de faire de nouveaux travaux le long des passages les plus resserrés. Toutefois, avant de mettre cette mesure à exécution, le sultan a jugé à propos de solliciter l'approbation de son ami et allié l'empereur de Russie, et de lui rappeler que dans des circonstances délicates il lui avait donné le conseil de fortifier les Dardanelles suivant un plan tracé par des ingénieurs russes; mais que la crainte d'irriter la France et l'Angleterre l'avaient empêché de suivre son avis désintéressé. Pour éviter les remontrances de la France et de l'Angleterre, il faudrait que le sultan ordonnât de fortifier simultanément le Bosphore et les Dardanelles.

— Les nouvelles fortifications que la Russie fait

construire à grands frais contre l'Europe sont Brzeze, Terespol, Wilna, Ostrog, Demblin, Modlin, Varsovie et Kiow.

## FRANCE.

**Paris, le 26 mars.** — L'ordre vient d'être donné dans l'armée d'envoyer en congé tous les sous-officiers et soldats de la classe de 1830. Ces hommes se mettront en route pour leurs foyers aussitôt après la rentrée au corps des hommes actuellement en semestre.

L'effectif présent des corps se trouvant singulièrement réduit, par suite des congés et des semestres, la garnison de Paris doit être augmentée d'un régiment.

— S'il faut en croire des lettres particulières d'Alger, on aurait annoncé à l'armée que le duc de Nemours viendra faire partie de l'expédition de Médéah, de Méliana et de Cherchell, et que cette expédition aura lieu avant un mois.

— Le paiement des termes échus de l'indemnité américaine a été effectué, il y a deux jours, entre les mains de M. Rothschild. La somme versée dépasse 18 millions.

— La chambre des députés s'est occupée hier et aujourd'hui de la discussion sur les fonds secrets. Entre autres orateurs qui ont eu la parole M. Mornay a dit : la question des fonds secrets est essentiellement politique. Je pense qu'à cette occasion le cabinet doit s'expliquer franchement sur toutes les questions graves. Je demanderai donc au ministre des explications sur les événements de Cracovie. Je lui demanderai aussi, s'il le connaît, quelques explications sur un traité secret qui serait relatif à cette même question de Cracovie.

M. Thiers, président du conseil : Je ne puis répondre aujourd'hui à cette question; ce qui occupe la chambre en ce moment est relatif au département de l'intérieur; la question que veut soulever le préopinant viendra naturellement au sujet du budget des affaires étrangères.

La loi des fonds secrets a été votée par 251 voix contre 99

— Dans un conseil de cabinet qui a été tenu ce matin, les nouveaux ministres ont déclaré que si le ministère ne repoussait pas le système doctrinaire que M. Guizot avait voulu leur imposer hier, ils donneraient immédiatement leur démission. Après quelques débats qui ont fait, dit-on, ressortir la fausse position de M. Thiers, il a été décidé que

M. Sauzet, l'un des nouveaux ministres, expliquerait la politique propre au cabinet du 22 février.

Il reste à demander pourquoi ce n'est pas M. Thiers, chef du cabinet, qui s'est chargé lui-même de ce soin, ou plutôt pourquoi dans un ministère reconstitué, venant dire aujourd'hui qu'il veut suivre un nouveau système, la présidence appartient encore à M. Thiers, membre de l'ancien cabinet, qu'il s'est proclamé décidé à continuer en tous points? (Messager.)

## BELGIQUE.

**Bruxelles, 27 mars, Lloyd.** (Deux heures.) — Au début des opérations les prix tendaient fortement à la baisse, sur la cote de Londres. Celle de Paris était tenue secrète. Quelques ventes ont eu lieu à 44 1/2 3/4 7/8, puis on a demandé à 45, on fait 45 1/4 à 3/8.

**Anvers** (Une heure trois quarts.) Ardois 45 1/4 3/8 argent.

**Amsterdam, 26 mars** — Ardois 44 7/8, passive 15 1/4.

**Londres, 25 mars.** (Quatre heures.) — Sur la cote de Paris du 23 et par suite des ventes pour compte étranger, les fonds espagnols ont encore fléchi, mais le terme s'est mieux tenu que le comptant. Consolidés 94 5/8 à 3/4; belges 103 1/2; hollandais 2 1/2 p. c. 56 1/8, 5 p. c. 103 1/2 à 5/8; espagnoles active comptant 44 3/4 à 5/8 7/8 43 5/8 44 1/4 1/2 à 4/4, fin courant 45 5/8 à 45 à 43 3/4 44 1/4 5/8 44 à 1/4, passive 44 1/2 1/4 à 1/4, différée 21 1/4 à 20 5/8 21 3/8 à 21; portugais 5 pour cent 79 3/4 à 1/2, 3 p. c. 50 1/4 50; brésiliens 88 1/2.

**Paris, 25 mars.** — La *Gazette de Madrid* du 16, annonce que le 1<sup>er</sup> avril l'intérêt du semestre de la dette intérieure sera payé à bureau ouvert, en ajoutant que dès le 26 courant on pourrait même recevoir les petits coupons en avance.

Une lettre de Bayonne annonce que l'agent de Don Carlos, nommé Hawkins, dont l'arrestation a été annoncée par tous les journaux, avait obtenu la permission de continuer sa route pour Londres, et qu'il se trouvait maintenant à Paris.

Il paraît certain que M. Haber, qu'on disait à Paris, se trouve maintenant au quartier-général de don Carlos; il a été porteur, dit-on, des propositions pour les contractants, de l'emprunt qui se négociait à Londres.

Le prétendant paraît avoir des craintes personnelles assez sérieuses sur l'éventualité des projets du général Cordova. Il est sorti de Durango, le 16, et s'est d'abord rendu à Elorria, à deux lieues du côté des frontières. Mais, de nouvelles réflexions l'ayant probablement déterminé à se mettre plus en sûreté, il a quitté Elorria, le 17, et ne s'est arrêté qu'à Azpitia, où il est arrivé le lendemain, avec le père Gil, son confesseur.

Azpitia est une ville de 4 à 5,000 habitants, située à sept ou huit lieues d'Irun et à deux lieues et demie de Guetaria. A un quart de lieue se trouve la belle église de Loyola, bâtie sur le lieu même où naquit le fondateur de l'ordre des Jésuites. On y voit aussi le superbe collège que les anciens collègues du père Gil ont fait construire aux frais de Charles III. Il se pourrait bien que le père Gil, usant de sa grande influence sur l'esprit de son pénitent don

## UN DINER D'ÉTUDIANS A POITIERS.

Blossac est assurément une des plus belles promenades de la province, non-seulement à cause de l'immensité du jardin, mais encore à cause de sa position. Il est assis sur le sommet d'une colline qui domine toute la vallée où coule le Clain. C'est un ruisseau profond qui dort ou se précipite au gré des mille digues qui le retiennent pour l'usage des moulins et des fabriques qui vivent de ses eaux. Les mille accidents que forme le Clain dans cette vallée, aperçus du haut du jardin de Blossac, sont un des aspects les plus pittoresques de la France. Le pied de la ville est en outre, de ce côté, bordé de boulevards, bordé de hauts peupliers, bordé d'un large ruisseau d'eau courante. Toute cette nature est fraîche, végétative, riche, heureuse.

Quand le hasard vous conduit dans ce jardin durant l'un des jours de la semaine, et lorsqu'il est à peu près désert, on se sent malgré soi pris d'une heureuse rêverie en contemplant ce beau paysage. Il n'est pas rare d'y rencontrer les plus foux des étudiants de Poitiers, accoudés sur le parapet qui clôt le jardin et descend à pic presque au fond de la vallée.

C'était ainsi du moins que le 15 septembre 1818, s'y trouvait Léonard Rechin, étudiant, renommé par ses frasques. Qu'on me pardonne le mot, je le garantis français; on le trouve dans Ménage. Léonard était le plus fort tireur d'épée et de pistolet de tous les étudiants. Il en était en même temps le plus parfait danseur. Tous ses camarades lui enviaient la perfection de ses pantalons collants à laquelle servait bien un peu la perfection de ses formes. Léonard était en outre beau de visage; et une singulière distinction brillait en lui à travers ses manières de spadassin et son langage de café et de billard. Personne n'eût pu dire quelle raison l'avait appelé à Blossac, et quelle raison l'y retenait. Si on l'eût suivi depuis le moment où il était sorti du café Militaire, situé sur la place d'Armes, qu'on l'eût vu traverser la place en jetant un regard de côté sur les fenêtres de madame Durosier, puis continuer indifféremment son chemin vers Blossac, nul doute qu'un de ses camarades ne se fût imaginé que Léonard allait à quelque rendez-vous; car s'ima-

giner que Léonard entrerait dans ce jardin à deux heures et s'y promènerait seul et pensif, et croire qu'à quatre heures il serait encore appuyé sur le parapet du jardin, les yeux errants sur la campagne, personne ne l'eût fait. C'est pourtant ainsi que Léon Massailan le rencontra. Celui-ci, dans l'ardeur de tout commencement d'étude, était allé à Blossac pour s'y promener avec son code à la main. Après quelques tours studieusement faits, il arriva à l'endroit où était Léonard et s'approchant doucement de lui, et lui frappant un grand coup sur l'épaule, il lui dit :

— Eh! qu'est ce que tu fais-là ?  
Léonard se retourna soudainement, l'œil en feu, et tout prêt à trouver une insulte dans cette manière de l'aborder; mais lorsqu'il reconnut Léon, sa physionomie s'apaisa soudainement, il tendit la main à Léon et lui répondit :

— Qu'y viens-tu faire toi-même ?  
— J'y viens étudier.  
— Et moi j'y viens rêver !  
— Rêver! tu es donc triste !  
— Oui.  
— Est-ce que tu te bats demain ?  
— Je ne suis point triste quand je me bats.  
— Qu'as-tu donc ?

Léonard hésita sur ce qu'il devait répondre, puis après un moment de réflexion, il dit à Léon :

— Je te raconterai cela un jour, en attendant viens dîner avec moi, nous faisons un pique-nique aux Trois Piliers. L'auberge des Trois Piliers, devenue l'hôtel des Trois Piliers, avait, à l'époque dont nous parlons, quelque chose de fort remarquable. Elle était construite près de l'enceinte d'un ancien amphithéâtre romain, le fond de la cour était occupé par une voûte construite en larges pierres sur champ, haute de vingt pieds environ, longue de quarante, large de quinze. C'était la caverne où l'on retenait les bêtes féroces qui devaient combattre dans le cirque; cette cage de pierre ouvrait par une petite porte sur l'enceinte du cirque alors transformé en potager et servait de grenier à foin.

A l'époque que je raconte, ces débris regrettables existaient encore et ce fut dans cette auberge qu'eut lieu le dîner où se trouvait admis Léon Massailan. On ne se figure

pas facilement à Paris, ce que c'est qu'un dîner d'étudiants dans une ville de province, on ignore surtout le luxe de dégât qui rendait un pareil festin célèbre. On se demande aujourd'hui lorsqu'il s'agit d'un beau dîner, ce qui a été servi de mets extraordinaires et de vins d'un tel prix qu'ils pourraient s'appeler justement de l'or potable; on s'enquiert du nombre d'assiettes de bijoux qui ont été servies au dessert; car un dessert sans assiettes de bijoux est réputé mesquin par les grands faiseurs d'élégance.

A Poitiers, en 1818 et parmi les étudiants, on se demandait ce qu'il y avait eu de brisé. C'était une mode créée sous l'empire et qui a existé encore durant les premières années de la restauration.

Léon Massailan et Léonard arrivèrent les derniers, le pique-nique avait été commandé pour douze personnes; Léon fit le treizième. Malgré la forfanterie et l'irréligion de tous ces jeunes gens, ce nombre les troubla; on regarda Léon de mauvais œil et comme un être qui apportait le malheur avec lui.

Un des plus déterminés de la troupe s'écria :  
— Je ne dîne pas treize.  
— Ni moi.  
— Ni moi, répéta-t-on de tous côtés.

Léon Massailan assez embarrassé allait se retirer, lorsque Léonard proposa un expédient fort ingénieux; il répondit :

Il y a un moyen de conjurer le proverbe qui menace de mort l'un des treizes convives, c'est de décider qu'un de nous se battra demain ou ce soir.

— Pardieu! c'est dit s'écrièrent tous les étudiants.

— Sera-ce entre nous demanda l'un d'eux.

— Non point; car nous serions deux à nous battre, et ce ne serait plus l'affaire du treizième.

— C'est juste, dirent toutes ces jeunes voix. Alors ce sera avec un officier de la garnison.

— Oui, répliqua Léonard, comme de coutume, nous irons au café faire une poule, à treize, et...

— Ce sera au premier mort, dit Léon.

— Non, reprit Léonard, ce serait d'un mauvais présage, ce ra le gagnant qui se battra.

Carlos, lui ait appris qu'il pouvait trouver une retraite sûre et commode dans cette ville d'Aspeitia, si chère à tous les jésuites.

**Bulletin de la bourse de Paris du 26.** — Il y a eu une légère réaction de baisse au commencement de la bourse d'aujourd'hui. Elle était attribuée en partie au discours de M. Sauzet, qui semblait une rupture du ministère avec le système du 11 octobre. On disait aussi qu'il y avait à ce sujet scission dans le cabinet, et que M. Thiers n'avait pas approuvé le langage de M. Sauzet. Cependant les cours se sont ensuite raffermis, et l'on reste en hausse.

Les actions de la banque de Belgique ont éprouvé une forte hausse de 16; elles ont monté à 20. Il se se fait beaucoup d'affaires sur la rente active d'Espagne qui pourtant est toujours faible et qui a même baissé aujourd'hui de 45 5/8 à 45 1/8.

**Lloyd bruxellois du 27 mars.** (2 heures du soir) — Belges 401 3/8 P.; Espagne, act. 41 7/8 A.; différée, 16 3/4 P.; nouvelle dito, 21 1/2 N.; passive, 15 3/4 P.; Banq. Belgique, 415 3/4 P.; Société de comm., 129 P.; Société nationale, 115 1/2 P.; Banq. Foncière, 96 3/4; Canaux, 107 P.; Haut-Fourneaux, 118 P.; Eleny, 109 P.; Levant, 100 P.; Hornu, 98 P.; Selessin, 104 P.; Ougrée, 104 3/4; Sars-Longchamps, 102 P.; Chemin de fer., 104 P.; Vennes, 104 P.; St. Léonard, 101 P.

Dans la séance d'hier le sénat a voté sur le projet de la loi communal qui a été adopté à la majorité de 30 voix contre une. Le seul opposant a été M. Dumont-Dumortier.

M. le marquis de Rodas et plusieurs autres sénateurs ont exprimé quelque regret de ce qu'on avait retranché dans l'article relatif à la police des théâtres les mots *contraires aux bonnes mœurs* qu'ils ne considéraient pas comme indispensables pour les théâtres des grandes villes, mais comme pouvant être utiles dans les petites localités où s'élèvent des théâtres de carrefour et de tréteaux.

La discussion générale sur le budget de l'intérieur s'est ouverte. Plusieurs orateurs ont été entendus, et la séance a été levée à 4 heures 1/2. Lundi séance publique à midi et demi.

L'honorable M. Henri de Brouckere est entièrement remis de la longue et dangereuse maladie qui l'a retenu tout l'hiver éloigné de la chambre des représentants. Il commence à sortir de son appartement.

M. le lieutenant-colonel Huybrecht vient d'être mis en non-activité.

La dame Velloni, qui avait loué à M. le chevalier de Almeida, chargé d'affaires du Portugal, une maison située rue Royale-Neuve, ayant fait pratiquer une saisie-gagerie sur les meubles qui garnissaient cette maison, pour le paiement du loyer, et cela au moment où M. de Almeida faisait vendre ces meubles, est venue demander, par l'organe de son avocat M<sup>e</sup> Mommaerts, la validité de cette saisie.

Le tribunal dans son audience de samedi, a porté le jugement suivant:

Vu les conclusions prises par les parties à l'audience du 24 de ce mois, attendu qu'il est incontestable que le défendeur avait avant le présent procès et à encore dans ce pays la qualité de chargé d'affaires de Portugal, et que la saisie-gagerie dont il est question aujourd'hui, a été pratiquée dans l'hôtel de la légation portugaise;

Attendu que dès-lors il est également incontestable que ladite saisie est nulle d'après le principe généralement admis par le droit des gens, que les agents diplomatiques des puissances étrangères sont inviolables et indépendants et ne peuvent être inquiétés ni dans leur personne ni dans leurs meubles pour des obligations non étrangères au caractère dont ils sont revêtus;

En ce qui concerne les dommages-intérêts revendiqués par le défendeur contre la demanderesse;

Attendu que les parties sont d'accord:

1<sup>o</sup> Que le défendeur en contractant avec la demanderesse n'a pas pris la qualité d'agent diplomatique;

2<sup>o</sup> Que le défendeur n'a pas exigé de la demanderesse

— Convenu !!!

Et l'on se mit à table avec autant de gaieté et d'insouciance que si le dîner fini, un de ces jeunes gens ne devait pas s'exposer à la mort. Au moment où l'on allait servir le potage, Léon se leva, et d'une voix docteurale, il adressa ces paroles à l'assemblée:

— Messieurs, je me sens inspiré d'une idée tout à fait sublime! Nous allons manger et boire sur les ruines de la puissance romaine, il est bon d'imiter ce peuple dans ce qu'il avait de grand: rien n'était plus magnifique que les jeux de gladiateurs, qu'il faisait exécuter sur les tombes des morts: rien n'était plus somptueux que les festins qu'il donnait après leurs funérailles. Ceci est probablement aussi un festin funèbre, seulement nous le donnons avant la mort; voilà tout: il faut donc qu'il soit magnifique, nous le devons à celui qui va mourir, *morituro*, nous le devons aux grandes ruines qui nous entourent.

— Bravo! un festin magnifique, répéta-t-on avec transport.

— Qu'on ouvre les fenêtres! s'écria Léonard.

Les fenêtres furent ouvertes, et dès que le potage fut pris, les assiettes volèrent par la fenêtre, et allèrent se briser sur le pavé de la cour. Il en fut ainsi durant tout le dîner. Dès qu'un des convives avait fini d'un mets, son assiette filait vers la fenêtre, dès qu'une bouteille était vide, elle prenait le même chemin; cela se faisait avec un sang-froid et une adresse admirable. On reconnaissait des mains exercées à ce jeu. Durant le premier service, il y eut de la régularité dans le désordre. Au second, les carafes furent supprimées par le même moyen. Mais il arriva que l'on vint présenter sur la table un rôti brûlé. Ce fut alors un cri général d'indignation.

— Amenez le cuisinier!

— Qu'on apporte le cuisinier!

— Ici le cuisinier

Le cuisinier ne venait pas.

Léonard se leva, et dit à l'un des garçon de service.

— Faut-il que j'aille le chercher, le cuisinier?

Cette menace produisit son effet. On amena le cuisinier

cette même qualification soit dans la quittance soit dans les autres pièces dont il est porteur;

Attendu qu'il ne suit pas de ces considérations que le défendeur ait perdu à l'égard du présent procès son droit d'extraterritorialité, il en suit au moins que par là le défendeur a permis à la demanderesse de croire qu'il ne voulait pas se prévaloir de sa qualité diplomatique;

Attendu qu'il est encore constant au procès qu'au moment de la saisie personne n'a protesté ni s'est opposé, pas même le sieur D..., présent à la saisie, et qui de l'aveu du défendeur était chargé de payer le montant de la somme réclamée;

Attendu qu'il suit de tout ce qui précède que si la saisie est nulle avec tout ce qui l'a suivie, il ne peut pas y avoir lieu à condamner la demanderesse à d'autres dommages-intérêts qu'aux frais que la saisie elle-même a occasionnés et peut encore occasionner. Par ces motifs:

Le tribunal, etc., déclare la saisie gagerie qui fait l'objet de la présente contestation nulle; condamne la demanderesse à la faire cesser immédiatement à peine de 200 fr. d'amende pour chaque jour de retard.

La demanderesse a été déclarée libre d'agir comme elle trouvera convenir pour obtenir paiement de sa créance.

## LIÈGE, LE 28 MARS.

### CONSEIL DE RÉGENCE DE LIÈGE.

*Les actionnaires de la Salle du Spectacle. — Subside au directeur. — Entrepôts à domicile.*

**Séance du 26 mars.** — M. Piercot, au nom d'un comité général, expose les obligations auxquelles sont soumis les actionnaires de la salle de spectacle; celles qui concernent l'entretien tant de l'intérieur que de l'extérieur, résultent des actes primitifs passés entre eux et la régence. Quant à l'emploi exclusif du produit des 5 1/2 p. 0/0 sur les recettes brutes en achat et entretien de décors et machinés nécessaires à la mise en scène des ouvrages nouveaux, cette obligation trouve sa source dans un acte passé en 1825 entre la commission des actionnaires et la régence; quelques mots insérés dans l'un des derniers extraits avec les directeurs n'ont pu changer la nature de la convention primitive. D'ailleurs le subside annuel de 6,000 francs, est subordonné à l'accomplissement des conditions relatives à l'entretien. — Les actionnaires, par l'organe de leur commission s'obstinent à ne point céder sur ces deux points. Sur la proposition de M. Piercot, le conseil autorise le collège, sauf l'approbation des états, à recourir aux voies judiciaires, si de nouvelles démarches n'ont pas de résultats favorables à la ville. M. Hubart, actionnaire, s'est abstenu de prendre part à la discussion de cette affaire.

La question du subside à accorder à M. le directeur pour l'année théâtrale de 1835 à 1836 se liant à celle qui précède, M. Jamme donne immédiatement après connaissance de la lettre par laquelle M. Sanse demande 15,000 francs de subvention, en annonçant que les actionnaires consentent à ne plus percevoir le produit des 5 1/2 p. 0/0 qui, année commune, s'élèvent à 6,000 francs, sous la condition que le montant du loyer soit porté à 10,500 francs, au lieu de 6,500 francs. Il parle aussi d'une légère augmentation du prix des places, et de la réduction du droit des indigènes au 3<sup>e</sup>me du 24<sup>e</sup>me auquel on l'a fixé pour les années qui viennent de s'écouler.

M. Piercot s'attache à démontrer que l'augmentation de 4,000 francs dans le prix du loyer, sans aucune obligation d'employer cette somme en frais

de discussion entre l'école et la garnison. Léonard se chargea de porter la parole pour demander en manière d'ordre la permission de jouer une seule poule entre les treize d'officiers. On crut d'abord qu'il s'agissait de savoir qui paierait le dîner consommé ou le punch qu'on avait demandé, et personne ne parut disposé à céder à l'exigence des nouveaux venus; mais lorsqu'il fut dit qu'il s'agissait de décider à qui se battrait en duel, on céda le billard avec empressement: un duel était chose trop respectable.

Il se trouvait fort peu de militaires dans le café. Ce jour-là précisément il y avait une réunion très brillante chez le général commandant le département; et le petit nombre d'officiers qui étaient au café, était composé de vieux grognards qui ne s'étaient pas souciés de remplacer le pailalon par la calotte courte et la botte par le bas de soie, plus de quelques chenapans, de ceux qui dans les régiments se baptisaient encore à cette époque du nom de *crâne* ou *bourgeois des crânes*. Cependant les vieux grognards ne quittèrent pas le café, les chenapans s'entre-regardèrent, et un ou deux jeunes sous-lieutenants qui étaient venus prendre leur demi-tasse avant d'aller chez le général, restèrent aussi. Ils avaient tous dévoté à peu près ce qui allait arriver; et pour l'honneur du corps ils attendaient que la querelle fût vidée. Dans nos écoles et parmi nos garnisons de Paris on ignore cette singulière solidarité qui engage tout un régiment, une population de jeunes gens dans le duel de deux hommes; on ne peut non plus s'imaginer à quel point cette habitude de décider toutes les questions l'épée à la main y fait du duel une chose légère. C'est dans ces villes qu'il est vrai de dire qu'on va se battre comme on va déjeuner. C'est une épidémie qui gagne toutes les têtes; et tel qui perdu au milieu de la foule parisienne où il est inconnu, hésiterait peut-être à demander raison d'une insulte grave, deviendrait bientôt dans cette atmosphère un duelliste tout prêt à se battre pour un regard de côté.

Cependant la poule était commencée. Jamais on ne jouait avec plus d'attention et de soin pour gagner une riche somme d'argent, que ne jouaient ces treize jeunes gens pour savoir lequel d'eux se battrait. Peu à peu la poule diminua et se réduisit à deux joueurs. C'étaient Léon et Léonard. La

Le dîner continuera parmi les bris des plats, des assiettes, des verres, des bouteilles, au milieu des cris excités par les vins de toute sorte. Le dessert qui succéda au second service fut terminé par une salade. La salade consistait à relever sur la table les quatre coins de la nappe et à englober tout d'un coup tout ce qui s'y trouvait servi. Quand on fut là les garçons de service disparurent, ils comprirent que le dîner serait trop magnifique. En effet, lorsque tout ce qui constituait le dessert fut ainsi enveloppé sur la table, les étudiants montèrent dessus et au risque de se blesser les pieds aux éclats de porcelaine et aux tenons de bouteille, ils y dansèrent jusqu'à ce que tout fut moulu, écrasé, aplati, puis la nappe et les débris furent jetés par les fenêtres, puis la table, puis les chaises, puis tous les meubles, et quand il n'y eut plus rien à jeter, les frénétiques buveurs ne trouvèrent rien de mieux que de se jeter eux-mêmes, et tous les treize: Léonard et Léon en tête sautèrent du premier dans la cour.

Il y a, dit-on, un Dieu pour les jeunes gens, il y en a un pour les ivrognes. Les étudiants avaient donc deux dieux pour eux; ce fut sans doute ce qui les préserva de se blesser, le peu de hauteur de l'étage y contribua sans doute aussi, et ils sortirent radieux de l'auberge, après le plus mémorable dîner qui eut été donné depuis long-temps.

Ils firent une irruption violente dans le café Militaire, où se réunissaient les étudiants et les officiers, lorsqu'il n'y avait pas

de décors, est un leurre pour la ville; car dans le cas où les tribunaux lui donneraient gain de cause, les actionnaires ne perdraient rien. Dans l'intérêt même du directeur, deux membres du collège qui font de droit partie de la commission, ne pourront pas prendre part au bail tel qu'il est proposé. Donner un subside au directeur, c'est permettre aux actionnaires de demander un prix plus élevé pour la location de la salle, et leur donner le moyen d'échapper à l'investigation du produit de 55 1/2 p. c.

MM. Closset et Lefebvre appuient les raisonnemens de M. Piercot, et cherchent à prouver l'intérêt que la ville aurait eu à faire l'acquisition de la salle de spectacle aux conditions proposées l'an dernier.

MM. Jamme et Scronx auraient désiré qu'il fut décidé qu'un subside serait accordé à M. Sanse sous des conditions, et notamment celle d'obliger ce directeur à exiger que les 4,000 francs fussent employés en frais de décors. Plusieurs membres paraissent disposés à se rallier à ce terme moyen, mais M. Piercot a fait observer qu'une contre-lettre pourrait modifier cette clause.

M. Bayet se range à l'opinion de MM. Piercot, Closset et Lefebvre.

Quant à M. Delfosse, il croit ne pouvoir accorder de subside que quand il y aura une bonne troupe et que l'existence d'un déficit lui sera démontré.

On met aux voix l'ajournement pur et simple de la question du subside jusqu'à ce que tous les différends avec les actionnaires soient terminés.

MM. Closset, Robert, Piercot, Billy, Bayet, Delfosse, Hubart et Lefebvre répondent affirmativement.

MM. Jamme et Scronx votent pour la négative.

M. Closset, rapporteur de la commission chargée d'examiner la réclamation de M. Ch. Constant, tendante à obtenir des modifications aux formalités à remplir pour les exportations de son entrepôt à domicile. Ces formalités consistent, si nous avons bien saisi l'affaire, à pouvoir remplir lui-même un registre à souche sans être obligé d'envoyer au bureau central.

Le rapporteur concluait à rendre cette mesure générale aux savonniers et aux brasseurs; il y aurait alors eu lieu de modifier l'art. 112 du règlement des taxes municipales.

On met aux voix la modification pour les savonniers seulement.

Elle est rejetée par 7 voix contre 3.

Sur la proposition de M. Scronx, le conseil refuse un subside demandé par la fabrique de Ste. Marguerite pour réparations aux toitures de l'église, attendu que l'architecte de la ville a constaté qu'ils sont en bon état.

On lit dans l'Union:

M. Marchal multiplie volontiers les expériences de son système de chemins de fer mouvant afin de mettre le public à portée d'en mieux reconnaître les incontestables avantages. Hier encore il a fait circuler sa voiture et on a vu son wagon pesamment chargé, et traîné seulement par deux chevaux d'assez chétive apparence, gravir avec rapidité la rue de la Montagne de la Cour après avoir rasé avec la rapidité d'un tilbury le sol de nos boulevards et descendu la pente du Jardin botanique avec la plus grande vélocité. Ces expériences

ces fortifiées elles-mêmes d'un examen plus approfondi de sa voiture, auquel nous savons que de gens de l'art se sont livrés, ne laissent plus de doute sur le mérite de ce nouveau système et sur les résultats avantageux de son application aux voitures de roulage, aux diligences et au services des forges et des usines pour le transport de la houille et du minerai, de façon à économiser pour celles-ci l'établissement de chemins de fer qui leur sont si dispendieux.

— On écrit de Hasselt, 26 mars :  
M. le général Hurel, chef de l'état-major-général, arrive aujourd'hui au camp de Beverloo. Il paraît qu'on projette de porter l'emplacement du camp plus près de la chaussée de Hasselt vers la Hollande; et de bâtir un hôpital militaire qui pourrait contenir environ 800 malades.

— Avant-hier, 25 du courant, à midi, dans la salle gothique de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, le secrétaire-général du ministère de l'intérieur, délégué à cet effet par arrêté du ministre de l'intérieur du 21 courant, a procédé au tirage au sort, prescrit par les articles 5 et 6 de l'arrêté royal du 9 février 1836, pour la répartition en séries des aspirants à examiner par le jury pendant la session de Pâques (du 5 au 6 avril) de cette année. Le nombre des candidats à examiner en philosophie et lettres est de 35, en droit 27, pour le doctorat en droit 10, pour le candidat en sciences 7, en médecine 3, pour le doctorat en médecine (1<sup>er</sup> examen) 12, (2<sup>e</sup> examen) 11, pour le doctorat en chirurgie et accouchement 7.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :  
« On écrit des frontières que sous peu l'armée hollandaise sera entièrement réorganisée : l'infanterie en 20 *afdeelingen* de trois bataillons et la cavalerie en 7 régiments. Un régiment de cuirassiers va être supprimé et réparti entre les deux autres et un nouveau régiment de lanciers sera formé; c'est-à-dire, qu'il y aura deux régiments de cuirassiers, deux de lanciers, deux de dragons et un de husards.

« Six bataillons partiront pour les Indes de même que 250 officiers de tout grade, indépendamment de ceux attachés aux bataillons. Il est aussi question d'une escadre qui ira croiser dans la mer des Indes. »

— On remarque dans nos campagnes du Hainaut, du Brabant et de la province de Namur, qu'un grand nombre de marchands de chevaux arrivent de la France, depuis uné quinzaine de jours. Ils achètent beaucoup de chevaux à nos fermiers et le prix en est monté considérablement. Il est évident que le gouvernement français fait en ce moment des remontes nombreuses dans son artillerie et sa cavalerie.  
(Ind. du Hainaut.)

#### BULLETIN.

Bien décidément l'opposition française se fonde dans le tiers parti. A la chambre des députés M. Odilon-Barrot et ses amis continuent à appuyer de leurs discours l'administration Thiers et Sautet. La presse subit la même transformation. Le *National* et la *Gazette de France* reprochent au *Courrier français* d'être devenu ministériel. — Que s'est-il donc passé? le pouvoir a-t-il fait quel-

qu'un mouvement et attentif suivait chaque coup avec anxiété. Ces billes qui en roulant, emmenaient avec elles le destin d'un homme, étaient accompagnées de regards haletans; les officiers s'étaient approchés et mis en vue; il y avait pour eux aussi quelque intérêt à savoir s'ils auraient affaire à un étudiant de première année, sans doute inexpérimenté, ou au plus adroit et au plus terrible duelliste de l'école.

La chance fut contre eux : Léon Massailan perdit. Ce fut un singulier mouvement que celui qui suivit la disparition de la bille dans la blouse. Quelques visages pâlirent, mais on se tint immobile. Léonard regarda lentement autour de lui, et ce regard passa deux ou trois fois sur le cercle qui l'entourait, comme s'il n'eût rencontré personne digne de lui. Enfin, il fixa son regard dans un coin de la salle, où se tenait non-chalamment une espèce de sous-lieutenant qui avait été tambour-major et maître d'armes, et qui se vantait d'avoir tué trente péquins. Léonard marcha droit à lui, et le saluant avec une politesse dont toute la salle frémit, il lui dit doucement :

— Monsieur, je suis désolé de l'extrémité où je me vois réduit; mais il y va de mon honneur, et vous allez me permettre de faire en sorte qu'il y aille du vôtre.

Et, sans autre préliminaire, il appliqua un large soufflet sur le visage de l'officier.

Celui, qui ne s'attendait pas à cette manière décisive d'être provoqué, se leva furieux; et si Léonard, lesté et souple comme un chat, n'avait sauté d'un bond sur le billard probablement le sous-lieutenant tambour-major l'eût étranglé sur le coup. L'officier était prêt à suivre Léonard sur son billard, lorsque ses propres camarades l'arrêtèrent eux-mêmes en lui disant :

— Allons, pas d'enfantillage de coups de poing. C'est un combat à mort.

— Oui! oui! dirent les étudiants.

— Ou vous trouverez-t-on demain? dit un des officiers parlant à Léonard.

— Ou vous voudrez.

— Pas demain, s'écria l'officier, tout de suite.

— Tout de suite! répliqua Léonard.

que concession à l'opposition? qu'on nous les montre donc, car pour notre part nous les cherchons encore. — La grande question de l'amnistie, réclamée avec tant de force et de persistance par l'opposition toute entière, s'est représentée, il y a quelques jours, et cette fois, tout le monde l'a pu voir, l'opposition a faiblement soutenu son ancien thème; elle a parlé comme pour l'acquiescement de sa conscience. On peut se rappeler aussi les efforts de l'opposition pour empêcher l'adoption de la loi relative aux réfugiés politiques, loi par laquelle le gouvernement français demeurait maître de fixer la résidence de ces étrangers. Les hommes du 13 mars, alors au pouvoir, ne parvinrent à obtenir cette loi de la chambre des députés, qu'au prix d'un célèbre combat de tribune livré au côté gauche de la chambre, et dont le souvenir est encore présent sans doute à tous les esprits. Eh bien! M. de Montalivet, nouveau ministre de l'intérieur, a obtenu, sans coup férir la prorogation de cette même loi qui selon l'opposition violait tous les droits de l'hospitalité.

— Le ministre a aussi présenté à la chambre un projet de loi en vertu duquel un traitement de 10,000 frs. sera désormais attaché à la dignité de Cardinal. Dans cette circonstance encore le côté gauche a fait le mort, pour employer le mot de M. de Sade. Supposez, dit à cette occasion, le *Journal des Débats*, que M. Casimir-Perrier fut venu demander un traitement pour les cardinaux! Quel bruit! Quelle colère dans l'opposition! A quel déluge de plaisanteries philosophiques n'eût-il pas fallu s'attendre. Sans aucun doute, l'alliance du pouvoir avec le jésuitisme eût paru flagrante à l'opposition. Elle prend aujourd'hui tout cela fort doucement. La presse même garde le silence.

Enfin quant à la question de la conversion de la rente, il y a, il est vrai, engagement de la part du nouveau ministère de réaliser cette grande mesure financière dans le terme d'un an. — En dernière analyse, c'est bien là un ajournement, rien de plus. L'ancien ministère n'en demandait point davantage. Il considérait la conversion comme une opération, bonne en elle-même; il la déclarait seulement inopportune, et en conséquence il réclamait l'ajournement.

Qu'y a-t-il donc de nouveau sous le soleil? un changement dans les hommes, mais non pas dans les choses. A la bonne heure.

Si pourtant l'avènement au pouvoir de quelques hommes nouveaux suffit pour amener la réconciliation des partis, si après cela la France peut marcher dans les voies régulières du gouvernement représentatif, nos voisins ont droit de se féliciter des événements qui auront amené un semblable résultat, mais si tout ce que nous voyons depuis quelques jours, n'était qu'une parodie du célèbre *baiser Lamourette*, les acteurs de cette triste comédie, seraient bien coupables, car ils auraient déconsidéré à la fois et leur pays, et le gouvernement représentatif lui-même.

#### PROJET D'UN PONT ENTRE JEMEPPE ET SERAING.

Les réidences des communes de Jemeppe et Seraing, unies à quelques propriétaires des riches établissements industriels que ces communes possèdent, se proposent d'adresser incessamment au gouvernement une demande relative à la construction et à la

— Je ne dormirai pas avec un soufflet sur la joue.

— Et moi j'ai besoin de me dégourdir la main, car je me suis fait mal sur la joue de monsieur.

— Où voulez-vous vous battre à l'heure qu'il est? reprit-on de tous côtés.

— Dans le jardin du café, s'écria l'officier, une épée d'une main et un quinquet de l'autre.

— Bah! dit Léonard, je suis fatigué; je conçois votre manière, mon crâne, vous me ferez faire le tour du jardin, en rompant semelle à semelle; et puis, les quinquets peuvent s'éteindre..... Mais si ça vous va, ici le billard, nous serons bien éclairés et il n'y aura pas moyen de reculer.

— Comme tu voudras, dit l'officier.

On ferma les portes du café, on retint les garçons et le maître qui voulaient aller chercher la force publique, et l'on apporta des épées. Les deux adversaires les tirèrent au sort et se dépouillèrent de leurs habits et de leur gilet; ils ouvrirent leur chemise pour montrer qu'ils étaient nus en dessous, et chacun saisit son épée. L'officier s'entoura la main d'un mouchoir dont il laissa pendre les bouts. Léonard négligea cette précaution destinée à tromper l'œil de l'adversaire par le mouvement perpétuel de ces deux pointes blanches qui papillotaient au regard et le détourner de l'épée. Mais Léonard avait une façon de se battre qui ne s'inquiétait point de ces petits procédés. Jamais il ne regardait le fer, et c'est l'œil fixé sur l'œil de son ennemi qu'il y lisait pour ainsi dire d'avance tous ses mouvements.

Les deux lutteurs moultèrent ensemble sur le billard, et, selon les conventions faites entre les étudiants et les officiers, ils tinrent le bout de leur épée sur la pointe de leur botte. Un commis-voyageur inconnu et qui n'avait pas d'autre intérêt à cette scène qu'une curiosité effrayée, fut chargé de frapper trois coups dans sa main, et au troisième coup les fers se croisèrent et les deux combattants se mirent en garde. Un silence terrible se répandit dans la salle, et pendant quelques secondes, il ne fut pas même troublé par le choc des épées, car les deux combattants se regardaient au cœur, bien convaincus qu'en cette lutte toute fautive était

concession de péage d'un chemin de fer de Seraing à Liège, sur la rive droite de la Meuse, avec pont entre les deux villages.

Ce projet, qui concorde avec l'avant-projet de MM. Magis et Engels, quant à la direction principale du chemin, offre des avantages bien plus importants par la communication entre Jemeppe et Seraing, au moyen d'un pont sur la Meuse. En effet, Jemeppe est le point où peuvent aboutir, par des embranchements, toutes les communes voisines de la rive gauche et les nombreuses exploitations qu'elles renferment, pour communiquer avec le chemin de la rive droite, au village de Seraing, près du grand et bel établissement industriel de M. John Cockerill. Tel est le vrai projet propre à rattacher au chemin de fer d'Anvers à Cologne les houillères et autres établissements industriels des deux rives de la Meuse; car l'avant-projet de MM. Magis et Engels, considéré dans ses deux parties, n'y joint réellement que les villages d'Ougrée et Seraing, laissant dans l'isolement toute la rive gauche de Tilleur à Huy.

Jemeppe et Seraing, unis par un pont, comptent une population de sept mille âmes, qui sera doublée en peu d'années; et la Belgique possèdera bientôt une ville florissante de plus.  
(Communiqué.)

D'après le compte-rendu dans les journaux de médecine de Paris, les guérisons des maladies inflammatoires, palpitations de cœur, toux, catarrhes, affections de reins ont été beaucoup plus promptes chez les malades qui ont fait usage du sirop d'asperges : ce qui s'explique par l'action multiple que ce médicament exerce sur les voies urinaires, sur le sang et sur le système nerveux : c'est du reste pour l'application de cette découverte médicale que M. le ministre de l'intérieur a fait délivrer un brevet d'invention à M. Johnson, pharmacien à Paris. (Voir aux annonces.)

Liège, le 27 mars 1836.

#### A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, la publication du *Banquet de Wafusée* a donné lieu à plusieurs rapprochements fort singuliers et tout-à-fait contraires à mes propres idées. Etranger à toutes les préoccupations politiques de notre époque; vivant dans la plus parfaite et la plus heureuse tranquillité d'âme et d'esprit, j'ai besoin de conserver un repos si nécessaire à mes faibles études; voilà pourquoi je pense devoir protester publiquement contre de semblables interprétations.

J'écris l'histoire telle qu'elle est, et ne l'arrange pas au profit de certains hommes ou dans le dessein de nuire à d'autres. Les différentes esquisses que j'ai publiées ne présentent donc qu'une narration fidèle et exacte de quelques épisodes de notre histoire, et je laisse chacun libre d'en tirer les conséquences qu'il plaira à son cerveau d'imaginer.

Je ne finirai pas, messieurs, sans réclamer contre un passage d'un article du *Courrier belge* de samedi, consacré à l'examen du *Banquet de Wafusée* : la somme de deux cents francs qui m'a été adressée par M. Conway de la part de Sa Majesté, était destinée à la *Revue Belge*, et n'est pas, comme on l'a dit, un *don hypocrite fait à l'auteur*; c'est ce dont on pouvait se convaincre en lisant la lettre de M. le secrétaire du roi. Pour ma part, je suis fort reconnaissant de cet acte de bienveillance, comme je le serai de tous ceux qui auront pour but d'encourager la littérature nationale.

Agréés, messieurs, l'expression de ma parfaite considération,

M. L. Polain,  
Conservateur des Archives de la province.

M. Lartique, artiste du théâtre royal de Liège, devant partir le 4 avril prochain, invite les personnes qui auraient quelques choses à lui réclamer, de vouloir bien se présenter à son domicile, situé à la Goffe, n<sup>o</sup> 1022, chez M. Bouché, au Cheval Blanc.

la mort. Un pas en arrière, une rapide retraite de corps, un saut de côté n'eût pu sauver celui qui se serait malheureusement engagé.

L'officier était d'une taille colossale qui dominait Léonard et semblait prêt à l'écraser; mais Léonard semblait peu craindre cet avantage, car il s'était lentement baissé sous le fer de son ennemi et presque accroupi sous le billard. Cependant, aucun autre mouvement n'avait lieu. L'attente immobile sur tous les visages, frissonnait dans tous les cœurs. Tout-à-coup l'officier, prenant l'attitude de Léonard pour un effet de la crainte, se fendit sur lui en lui portant une botte terrible; Léonard la para avec un sang-froid et une fermeté inébranlables, et il laissa l'officier se relever sans essayer la riposte. Celui-ci se laissa tromper à cette espèce de défense timide; il attaqua avec une fureur croissante et si acharnée qu'il quitta le bord du billard où son pied gauche était appuyé. Ce fut alors que Léonard lui porta rapidement son épée au visage; l'officier voulut reprendre la position qu'il avait quittée; Léonard ne lui en donna pas le temps, et il chargea avec fureur son ennemi déconcerté qui n'évitait ses coups qu'en se tenant le corps penché en arrière. Il le poussa jusqu'au bord du billard où son pied heurta, et à ce moment il lui adressa au cœur un coup d'épée terrible. Le malheureux officier cria :

— Touché.

Puis il se dressa de toute sa hauteur et tomba en arrière du haut du billard par terre.

Ce fut un coup affreux que le bruit de ce corps sur le parquet de la salle, il se mêla un sentiment inouï, ce fut la crainte que cet homme mort ne fût blessé en tombant. Jamais je n'ai vu, car je l'ai vu cet épouvantable combat, jamais je n'ai vu rien de plus terrible que le silence de ces deux hommes, que les éclairs de ces épées aux lueurs des quinquets, et que la chute du vaincu qui, disparaissant tout d'un coup derrière le billard, sembla s'engloutir comme dans une tombe ouverte derrière lui.

Tout le monde était dégrisé et les étudiants se séparèrent. Léonard prit Léon sous le bras et le reconduisit chez lui.  
S. Soulié.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, informent les intéressés qu'une somme de 28,377 francs 89 centimes est portée au budget de la ville pour être répartie entre les composans des ci-devant seize chambres, à titre d'a-compte sur les ar-rérages des chambres jusqu'au 17 octobre 1849.

Cette répartition aura lieu ainsi qu'il suit :

A la chambre St. Adalbert	f. 4,339 17
St. Aldegonde	899 17
St. André	203 97
St. Etienne	1,750 69
St. Hubert	1,269 04
St. Jn. Baptiste	4,298 72
St. Martin	4,927 57
St. Michel	7,930 72
St. Nicolas	2,264 90
St. Servais	723 87
St. Thomas	2,670 01
<b>Total</b>	<b>28,377 89</b>

Les composans de chacune des chambres où leurs repré-sentans doivent se réunir entre eux munis des titres constan-tant leurs droits; on fixera ensuite un jour pour en faire l'examen et déterminer la part qui revient respectivement à chacun des membres.

A l'hôtel-de-ville, le 23 mars 1836.  
Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 26 MARS.

Naissances : 3 garçons, 1 fille.  
Décès : 1 fille, 1 femme, savoir : Thérèse Françoise The-vart, âgé de 72 ans, sans profession, degrés St. Pierre, veuve de François Pierre Petit.

ANNONCES.

A VENDRE pour moitié prix une très-belle BERLINE toute neuve, faite à Aix, par Mengelbier. S'adresser n° 144, Fond-893 St. Servais.

A VENDRE un CHEVAL de six ans sans défaut, s'adresser au n° 646 rue porte Saint Léonard. 409

Au N° 142 derrière la Madelaine, excellent CORNICION à 50 centimes le cent. 465

A LOUER pour le 24 juin prochain, une MAISON propre au COMMERCE, située rue de la Régence. S'adresser chez Mme veuve Charles, place Saint-Denis, N° 743. 80

Un DOMESTIQUE, d'un âge mûr, connaissant le jardi-nage, peut se présenter chez MICHAUX n° 1001, à côté de l'hôtel-de-ville. 452

A VENDRE à main ferme, une MAISON avec terrain y attenant, sise à Liège rue derrière les Potiers, Outre-Meuse, n° 637.

CINQ MILLE FRANCS appartenant à un établissement public à PLACER sur biens fonds à 4 p. o/o. — S'adresser à M<sup>e</sup> ADAMS, notaire derrière St. Paul. 253

VENTE CONSIDÉRABLE

D'UNE

TRÈS-BELLE FUTAIE

AU BOIS DE VILLERS.

Judi 7 avril 1836, à 10 heures précises du matin, et jours suivans, s'il y a lieu, on VENDRA publiquement, au pied des arbres, à la recette de M<sup>e</sup> DELVIGNE, notaire à Namur, une grande quantité de très-beaux CHÊNES et autres ARBRES, croissant dans une partie de la forêt de Basse-Mar-lagne, dite Coupe Beau-Faux, située au Bois de Villers, sur une superficie de 50 bonniers, parmi lesquels se trou-vent des arbres de la plus belle élévation et de 10 à 42 pieds de tour.

Ces bois sont situés à un quart de lieue du rivage de la Meuse et de la route de Namur à Dinant; un chemin bien en-pierré, aboutissant à ces bois, en rend l'exploitation des plus faciles et des plus avantageuses.

Afin de pouvoir terminer la vente en deux jours, on com-mencera chaque jour à dix heures précises. 469

A LOUER de suite une MAISON avec jardins et terrasses, situés rue de la Chaîne. S'adresser rue devant St-Thomas n° 263, où il y a à vendre deux bons Blutoirs et Ustensiles, de deux bou langeries. 466

VENTE IRRÉVOCABLE — VENDREDI 29 AVRIL 1836.

sera décidée par le Tirage principal, sous la Garantie du haut Gouvernement Ducal de Nassau et sous la Direction des Autorités Ducales, la Vente des superbes Propriétés très-renommées dits DURINGERS KURGEBAUDE à Wiesbade, duché de Nassau, avec deux Hôtels, etc., etc., d'une Valeur de fr. 268.400, grand nombre d'autres Prix en Numéraires y sont attachés.

CONDITIONS DE L'ADMINISTRATION SOUSSIGNÉE.

- 1° Lesdites Propriétés seront remises libres de toute dette quelconque, ou la Somme de rachat en Argent comptant.
- 2° Chaque Actionnaire recevra la liste officielle de toutes les Actions sorties, et FRANCHE DE PORT.
- 3° Les Gains en Numéraires seront payés par les soussignés en Effet si Paris payable à vue à raison de fr. 2. 41 le florin.
- 4° Elle disposera du montant, des Actions commandées, payable après la réception.

Prix d'Une Action fr. 20, Six Actions fr. 100, Treize Actions fr. 200.

Envoi de Prospectus gratis et franche de Port.

S'adresser directement à l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LÉOPOLD DEUTZ ET COMP, à Mayence sur le Rhin. 99

A LOUER un QUARTIER garni ou non, composé de trois pièces au rez-de-chaussée, dont une donnant sur la rue devant la Magdelaine, n° 273. 470

LE SIROP JOHNSON BREVETÉ.

Guérit les palpitations du cœur, les toux par quintes, catharres, asthmes et les rhumes opiniâtres; il agit sur les voies urinaires, sur la circulation du sang et il calme les maladies nerveuses.

Les dépôts sont : à Bruxelles chez MM. Décat, pharmaciens; à Gand, Froment, ph.; à Tournay, Carrette, ph.; Mons, Van Miert, ph.; à Namur, Lony, ph.; à Liège, Janné, ph.; à Louvain, Vanhal, ph.; à Verviers, Etienne, pharm.

Pour toute la Hollande, on peut s'adresser chez MM. Mouton et fils, pharmaciens à La Haye. 467

LE CHOCOLAT A LA POLENTA

DE

CADET DEVAUX.

Préparé par son neveu Cadet Gassicourt, pharmacien de Paris, est réputé depuis douze années, comme aliment hy-giénique, plus digestif et nourrissant que les chocolats ordi-naires. — On recommande spécialement son chocolat à la POLENTA et AU LICHEN aux personnes douées d'une poitrine délicate.

LE COSMETIQUE,

Du même, offre le moyen le plus efficace d'entretenir la peau saine et fraîche, exempte de boutons, et d'effacer les éphélides dites taches de rousseur; il surpasse en vertu les eaux de Mélisse, de Cologne et autres. Dépôt à Liège, chez Janné, pharmacien, rue Vinave-d'ille.

On trouve au même dépôt les pastilles de Vichy et les pastilles de Menthe parfaites provenant de la même origine; l'Élixir Américain de Courcelles, dont l'efficacité est éprouvée contre toutes les indispositions résultant de l'accouchement, des suppressions et de l'allaitement; contre les fleurs blan-ches, les vapeurs, etc., etc.; l'Allahtaim et le comestible au Palamoud. 468

ALLAHTAIM A LA BAMIA

ET

COMESTIBLE ORIENTAL,

AU PALAMOD,

Brevetés du gouvernement; approuvés de l'acadé-mie, préparés par CADET-GASSICOURT et LA-MOUROUX, pharmaciens à Paris.

L'ALLAHTAIM, aliment doux et onctueux est la pre-mière nourriture du convalescent; les professeurs BROUS-SAIS, SEGALAS, VELPEAU, et d'autres notabilités médi-cales le conseillent aux personnes atteintes de la GRAVELLE, de la PIERRE, et généralement de MALADIES DES REINS, de la VESSIE ou de L'URÈTRE. — Mais désire-t-on une ali-mentation légèrement tonique? Le COMESTIBLE au PALA-MOUD offre à l'Hygiène une ressource précieuse. Les deux substances conviennent pour régime aux personnes chez qui un travail habituel de l'esprit affaiblit les fonctions de l'esto-mac. — Prix du flacon 5 francs L'ALLAHTAIM; le CO-MESTIBLE 4 francs, dépôt à Liège, chez J. JANNE, pharmacien. 57

PROVINCE DE LIÈGE.

Mercredi 30 mars 1836, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingé-nieur en chef des ponts et chaussées, et de M. le direc-teur de l'enregistrement et des domaines à Liège, à la réadju-dication des barrières ci-après, savoir :

- 1° L'eau rouge sur la route de Francorchamps à Stavelot.
  - 2° Coronmeuse.
  - 3° Herstal.
  - 4° Amay.
  - 5° Aux Terres-Rouges.
  - 6° Et à Henri-Chapelle.
- Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé à cette réadjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement, aux bureaux de M. l'ingénieur en chef et des commissaires des districts.  
Liège, le 24 mars 1836.

BOURSES.

PARIS, LE 25 MARS.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant...	107 70	107 75
"    fin courant...	000 00	100 00
Trois pour cent, comptant...	81 40	81 60
"    fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	101 80	101 90
"    fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. J. 4 <sup>er</sup> nov. comp.	45 174	45 58
"    fin cour.	00 00	00 00
"    Dte. diff. sans int. compt.	16 114	16 114
"    Dte. pass. sans int. compt.	14 374	14 374
"    Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
"    fin cour.	00 00	00 00
"    Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
"    fin cour.	00 00	00 00
"    Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
"    fin cour.	00 00	00 00
"    Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
"    fin courant.	00 00	00 00
Coupons cortés, ...	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	104 114	104 114
"    fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	105 00	104 78
"    fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	000 010	116 00

LONDRES, LE 24 MARS.

3 p. consolidés...	91 3/4	Escompte...	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/2	Différées...	21 5/8
Holl Dette active.	56 1/4	Passives...	14 7/8
Id. 5 p. c. ...	000 0/0	Russie...	103 0/0
Portugais, 5 p. c. ...	80 0/0	Brsil. Emp. 1834.	89 0/0
Id. 3 p. c. ...	50 1/2	Mexicains, 5 p. c.	35 1/2
Espagne. Cortés...	46 1/8	Colomb...	00 1/0

AMSTERDAM, LE 24 MARS.

Dette active...	56 1/8	Rente française...	81 1/8
"    différée...	0 00 0	Métalliques...	100 0/0
Billet de chance...	25 1/16	Russie, H. et Ce...	104 7/16
Syndic. d'amort.	97 1/2	Esp. rente perp...	00 0/0
"    3 1/2...	82 1/4	Naples falconnet...	00 0/0
Soc. de comm...	133 1/2	Brsiliens...	89 0/0

ANVERS, LE 26 MARS.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS	TROIS MOIS
Amsterdam...	3/4 p.		
Rotterdam...	3/4 p.		
Paris p. fr. 100...	pair.	5/8 per.	1/4 pert. P
Londres p. Estr.	fl. 12 08 3/4	fl. 12 4 1/4	
Ham. p. 40 HB.	35 1/16	34 7/8	35 13/16
Bruxelles...	1/4 p.		
Gand...	1/4 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			BRÉSIL.		145 1/2
Dette act. 5	105 3/4	P	E. à L 1824		89 0/0
"    différ.	43 1/4	A	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	101 1/2	P	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		44 3/4
Act. de la B.	2 1/2		Dette diff.		12 1/2
HOLLANDE.			Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		"    à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0	P dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103 1/4	Cert. Falc.	5	94 1/2
Lots fl. 100.		25	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.		430	levée 1832.	5	101 1/2
fl. 500.		682	à An. 1834.	5	100 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		118			

BRUXELLES, LE 26 MARS.

Emp. R., fin cour	101 3/4	ETP	Synd. d'amort.	00
"    pr. à 1 mois	000 0/0	D	Lost. r. av. cour.	97 3/4
Dette active...	54 0/0	A	"    inscrip.	97 3/4
Empr. de 1832.	98 5/8	P	"    Métalliques...	103 0/0
Act. Société Gén.	785 0/0	P	"    Naples...	94 1/4
So. de Com. de cy	429 0/0	P	"    Rome...	102 1/2
Ban. de Belgique	115 3/4	A	"    Brsil. Rotsch...	88 7/8
So. du c. de S.-O	107 0/0	P	Emp. Ard. 1835.	44 3/4
S. Hauts-Four.	118 0/0	P	Emp. Guebh.	00 0/0
Wasme-Horau.	98 0/0	P	P. à Am.	00 0/0
Banq. fonc.	96 3/4		Fin cour.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	109 0/0	P	D. différée.	16 1/2
Sclessin.	104 0/0	P	Id. 1835.	21 1/2
Société nationale.	115 1/2	A	Cortés à Paris.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	60 0/0		"    à Londres.	00 0/0
Levant de Flenu.	100	P	Coup. Cortés...	00 0/0
Charb. d'Ougrée.	104 3/4	P	CHANGES.	
Sars-Longchamps	102	P	Amsterdam...	0/0 p.
Fourn. des Vennes	103 1/4	P	Londres et...	
St.-Léonard.	101 0/0	P	"    2 mois.	0 0/0
Dette active. Hol.	55 1/2		Paris...	

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 25 ET 26 MARS.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, c. Ling, v. de Londres, ch. de café, indigo, coton et 9 passagers.  
Le brick anglais Thomas et Martine, c. Ramson, v. de New-Castle, ch. de fer.  
En rade de Rammekens. — Le brick danois Hector, c. C. Bartelsen, v. de Rio-Janeiro, ch. de café, à l'adresse de M<sup>e</sup> J. Clegg et Brother.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café Batavia blanchâtre, à 35 1/4 ets. cons.  
130 caisses sucre Havane blond, à fl. 23 1/4 ent. nat.  
500 balles poivre Sumatra, prix inconnu.

VIENNE, LE 16 MARS.

Métalliques, 403 3/8. — Actions de la banque, 1364 0/0.  
H. LICNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège